

# Inscriptions :

## Semestre d'automne 2024 / Session d'examens d'hiver 2025

### INSCRIPTIONS NORMALES

- Du **17 septembre au 13 octobre 2024** (minuit)
- Site d'inscription : [www.unil.ch/inscriptions](http://www.unil.ch/inscriptions). Veuillez utiliser vos identifiants UNIL.
- L'inscription aux enseignements entraîne automatiquement une inscription aux évaluations correspondantes, c'est-à-dire à la session d'examens d'hiver suivante et/ou aux validations du semestre.
- Attention : votre enregistrement sur **Moodle** n'est pas une inscription officielle à l'enseignement. Celle-ci ne vous permet pas de vous présenter à vos examens.
- Les étudiants qui ne s'inscrivent pas aux enseignements seront en échec conformément au [Règlement Bachelor](#).

### INSCRIPTIONS TARDIVES

- Du **lundi 14 au vendredi 25 octobre 2024** (midi) moyennant une taxe de CHF 200. Paiement possible uniquement par e-banking. Veuillez nous contacter pour obtenir les coordonnées bancaires.
- Passé ce délai, aucune inscription ne pourra être prise en compte et aucun motif d'excuse ne sera valable.

### DESINSCRIPTIONS/MODIFICATIONS

- Durant les 2 semaines d'inscriptions normales, vous pouvez vous désinscrire ou modifier vos inscriptions en ligne.
- Durant les 2 semaines d'inscriptions tardives, vous pourrez vous désinscrire moyennant une taxe de CHF 200.- en nous adressant votre demande par email.

### SESSION D'EXAMENS – HIVER 2025

- Du 10 janvier au 1<sup>er</sup> février 2025 (y compris les samedis) – Consultez notre [calendrier académique](#) pour de plus amples informations.

### DEMANDES D'AMENAGEMENTS

- Si vous avez besoin d'aménagements spéciaux dans le cadre des examens, vous devez envoyer votre demande à l'adresse suivante : [hecachelor@unil.ch](mailto:hecachelor@unil.ch) dans les quatre premières semaines de chaque semestre.
- Veuillez inclure dans votre demande une expertise émise par un service ou un médecin spécialisé. L'attestation médicale doit impérativement contenir les informations spécifiées dans le document "[Directive aménagements spéciaux examens BSc](#)". La seule exception acceptée concerne les aménagements demandés pour des raisons de dyslexie, dysorthographe ou dyscalculie, où une attestation d'un logopédiste sera acceptée.
- Nous vous remercions de respecter ces délais et formalités pour assurer un bon déroulement des inscriptions et des aménagements.

### DURÉE DES ÉTUDES

- Nous vous rappelons que la durée maximale à temps plein pour terminer le ou les modules 1 (1<sup>ère</sup> année) d'un cursus de Bachelor à HEC est de 4 semestres et de 10 semestres pour l'ensemble du Bachelor. Au-delà d'une de ces durées, vous serez déclaré en échec définitif. Référez-vous à votre [règlement d'études](#) pour de plus amples renseignements.

Pour de plus amples informations, veuillez vous référer à notre site web, aux pages [inscriptions enseignements et examens](#) et [sessions d'examens](#).

#### Gestion des programmes Bachelor

Service de l'enseignement et affaires étudiantes

HEC Lausanne

Université de Lausanne | CH-1015 Lausanne

Internef 261 | T. +41 21 692 34 06